



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

Page 1

Réunion restreinte en Visio du 9 janvier 2022

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mme DELORT Catherine, Mrs, BARIS Jean François REPENTIN Éric.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe, de Challenges, le délai est ramené à 48

COURRIERS

La C.D.C. a pris connaissance du mail du 07/01/2022 de Madame GUIGNER Sylvie Présidente du club de F.C FOURAS ST LAURENT.

Après étude de votre dossier, la Commission des Championnats Coupes Challenges valide les forfaits de vos 2 équipes pour les matchs de COUPES du 08/01/2022.

Ayant vous-même envoyée les forfaits aux autres clubs avant de nous en informer pour voir les solutions que nous pouvions vous apporter.

Vous avez effectivement 7 joueurs positifs au COVID dans votre club, donc vous auriez dû comme d'autres clubs l'ont fait, faire jouer au moins votre équipe 1 et dans ce cas nous aurions reporté le match de votre équipe 2.

Nous prenons néanmoins vos forfaits en FORFAITS COVID ce qui n'inclus pas de frais pour votre club.

**Le Président,
Jérôme BOUQUET**

**Le secrétaire de séance,
Éric REPENTIN**